
Nombre de membres

en exercice: 11

Séance du 09 juin 2023

L'an deux mille vingt- trois et le neuf juin l'assemblée régulièrement convoquée le 09 juin 2023, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 7

Sont présents: François COUVREUR, David DROQUES, Cédric CABAJ, Eugénie MICHON, Alain SERNICLAY, Dominique PATIGNIEZ, Charles BLANQUART

Votants: 9

Représentés: Bruno DESCAMPS par Cédric CABAJ, Lucie ROUGEMONT par François COUVREUR

Excuses: Ludovic BAUSSART, Denis CREPIN

Absents:

Secrétaire de séance: David DROQUES

Séance ouverte: 18h05

Approbation du Compte Rendu du 30 mars 2023

Aucune remarque n'est faite.

Délégué et suppléants élus pour les élections sénatoriales - DE 2023 015

Suite à l'arrêté préfectoral du 25 avril 2023, les membres du conseil ont l'obligation de désigner un délégué et trois suppléants en vue de l'élection des sénateurs le 24 septembre 2023.

M. le Maire rappelle que le vote est secret, que le quorum est calculé à partir du nombre de conseillers présents physiquement, et que les conseillers absents peuvent donner pouvoir à un conseiller présent qui votera à leur place.

VOTE DU DELEGUE :

François COUVREUR - 9 voix

VOTE DES SUPPLEANTS :

Eugénie MICHON - 9 voix

Cédric CABAJ - 9 voix

Dominique PATIGNIEZ - 9 voix

A la suite des votes, le procès verbal de la désignation des délégués du conseil municipal et de leur suppléants en vue de l'élection des sénateurs est rempli, signé et envoyé en préfecture comme demandé dans l'arrêté.

Objet: Mise en place d'une caution pour le bruit lors des locations de salle - DE 2023 014

Au vue du non respect des nuisances sonores lorsque la salle multi activités est loué, des mesures avaient déjà été mise en place afin de responsabiliser le locataire, or il s'avère que cela n'est pas respecté.

Afin de respecter le voisinage, Monsieur le Maire, propose la mise en place d'une caution, il explique que ça responsabilisera d'avantage le locataire.

Il propose la somme de 500 €. Et propose de définir à quel moment l'encaisser.

Après avoir échangé sur le sujet, le conseil accepte à l'unanimité des membres présents et représentés

- La mise en place de la caution
- Le montant de 500 €
- Que M. Le Maire modifie le contrat de location

Questions diverses

Proposition par M. PATIGNIEZ de prendre un employé communal à hauteur de 10h par semaine.
Afin d'effectuer l'entretien de la commune (peinture, désherbages ...)

Il est rappeler aux membres du conseil que le maire et les adjoints ne prennent pas leurs indemnités complète, après calcul c'est une économie de 654.68 € par mois soit 7856.16 € par an qui est faite, cette somme payerait largement l'employé.

Discutions et débat sur le sujet, présentation des points positifs et négatifs.
Le sujet sera remis à l'ordre du jour lors d'une prochaine réunion.

Séance levée : 19h05